

nouvelle Europe avec laquelle le Canada doit collaborer pour redéfinir les relations transatlantiques.

Le gouvernement du Canada a trois objectifs fondamentaux concernant ses relations avec l'Europe. Premièrement, nous voulons assurer la paix et la sécurité en Europe en nous fondant sur le concept de la sécurité politique. Deuxièmement, nous désirons promouvoir le pluralisme politique et l'économie de marché en Europe centrale et orientale. Enfin, nous tenons à resserrer les liens économiques avec l'Europe par la libéralisation du commerce et l'instauration éventuelle du libre-échange.

Ce dernier objectif est vital. Les questions économiques seront absolument déterminantes pour les relations transatlantiques de l'avenir tout comme l'ont été dans le passé les questions de sécurité. Le Canada, la Suède et d'autres puissances économiques moyennes ont en commun la ferme intention de soumettre à des règles et à des lois convenues mutuellement autant d'aspects possibles de leurs relations en matière de commerce et d'investissement. Cette approche donne aux exportateurs et aux investisseurs la certitude et la fiabilité dont ils ont besoin, et favorise la croissance et la prospérité.

Comme le savent la Suède et le Canada, les disciplines multilatérales, qui prévoient une application plus large des règles, sont préférables puisqu'elles permettent une rationalisation économique de marchés plus vastes ainsi qu'une efficacité accrue et des économies d'échelle. C'est pour cette raison que nos deux pays sont résolus à mettre en place une Organisation mondiale du commerce (OMC) puissante et efficace. Malheureusement, il est difficile de créer et de faire accepter des disciplines multilatérales étant donné qu'il est de plus en plus difficile d'établir un consensus à mesure que s'accroît la diversité des membres.

C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à tenter d'autres arrangements s'ils constituent la meilleure façon d'élargir l'établissement de règles à d'autres domaines ou d'atteindre des niveaux d'obligation additionnels dans des domaines d'ores et déjà réglementés. Telle est la voie qu'ont suivie l'Union européenne aussi bien que l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain]. La logique de ce processus s'applique également de chaque côté de l'Atlantique et entre ces deux régions, et tout autant dans la région de l'Asie-Pacifique.

Le fait qu'il y ait une résistance face à une intégration économique et une libéralisation des marchés plus poussées démontre que nous avons réussi jusqu'ici. Nous avons dépassé les étapes faciles de la libéralisation, et, au cours des étapes à venir, elle devra se frayer un chemin dans des domaines plus ardues, mais où les gains seront d'autant plus importants.